

Journal du Lot 15^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
TÉLÉPHONE 34	7 fr.	13 fr.	24 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'entrée de l'Allemagne à la S. D. N. et le problème de la paix.

Les préparatifs de fusion de l'Autriche et du Reich. — Un accord italo-yougoslave pour le statut de l'Europe centrale.

Dans une semaine, l'Assemblée de la Société des Nations se réunit. Du point de vue historique, cette session marquera une date : celle de la rentrée officielle du Reich dans le concert des nations.

Dans quelles conditions se produit cet événement ?

Du côté allié, l'attitude est nette : on passe l'éponge sur tous les méfaits allemands.

Le député André Fribourg, dans les *Annales*, met ce fait en évidence : « L'Allemagne va donc être admise dans la Société des Nations et recevoir un siège permanent au Conseil. Le monde va passer l'éponge. Nous-mêmes, nous apprenons, avec les autres peuples, à pardonner l'atroce agression de 1914, l'univers ensanglanté, le massacre de notre jeunesse... »

« Cette jeunesse massacrée consentirait-elle au pardon, à l'oubli ? — J'en suis sûr. Sa noblesse m'en est garante ; mais l'expresse condition de son pardon serait que le Reich soit converti à la paix, qu'il désarme, qu'il abandonne loyalement son goût de la force et du guet-apens. »

Il n'en est pas malheureusement ainsi. M. Fribourg ajoute : « L'Allemagne entre dans la Société des Nations, mais a-t-elle désarmé matériellement et moralement ? Toute la question est là. — Elle paraît s'y efforcer. Nous verrons qu'elle est encore loin de compte. »

N'est-ce pas d'ailleurs ce qui résulte avec évidence du récent débat engagé à la Chambre sur les accords de Locarno ?

Tous les orateurs, y compris le Président du Conseil et le rapporteur même, M. Paul-Boncour, en toute loyauté, ont dû reconnaître que la conduite allemande autorisait toujours certaines inquiétudes et réclamait de notre part une grande vigilance.

Tandis que l'Allemagne officielle s'apprête à faire son entrée à la Société des Nations, la campagne se poursuit inlassablement pour l'union de l'Allemagne et de l'Autriche.

Suivant diverses informations, cette union serait considérée à Vienne comme désormais certaine.

Un seul détail en arrête la proclamation : les principaux leaders autrichiens sont d'avis qu'avant de proclamer ce rapprochement ils doivent acquiescer à l'assurance qu'ils ne se heurteront pas au veto de l'Angleterre. On espère avoir son assentiment.

En attendant, rien n'a été négligé quant à la préparation de la fusion et au mode d'union.

Il s'agit de constituer l'Autriche en Etat fédéral au sein de la République allemande. Une cinquantaine de députés autrichiens dont 25 socialistes chrétiens prendraient place au Reichstag.

Par ailleurs, les frontières politiques et douanières entre les deux pays seraient supprimées et la monnaie serait unifiée. Le contrôle des voies ferrées serait concentré en Allemagne. Il n'y aurait plus d'ambassadeurs, de ministres ou de consuls autrichiens à l'étranger, mais les intérêts de l'Autriche au dehors seraient représentés et défendus par le corps diplomatique allemand. A la S. D. N., l'Autriche cesserait aussi d'être représentée.

Telles sont les indications qui parviennent de Vienne.

On voit que la question est « au point » et qu'il n'y a plus qu'à passer aux actes !...

Si la menace très sérieuse qu'impose la formation du bloc austro-allemand paraît en partie échapper aux nations de l'Europe occidentale, il n'en est plus de même des pays de l'Europe centrale.

Déjà et à plusieurs reprises, la Petite Entente s'en est occupée.

Mais voici un nouveau progrès et d'importance dans cette œuvre de protection commune : l'Italie et la Yougoslavie viennent d'opérer un rapprochement.

Le ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie s'est rendu à Rome où il a conféré longuement avec M. Mussolini.

Les deux ministres sont tombés d'accord pour rendre plus étroite et plus efficace la politique de collaboration établie entre les deux nations par le traité d'amitié de janvier 1924.

Ils n'ont point dissimulé d'ailleurs que ce rapprochement leur était en quelque sorte imposé par les manifestations intempestives du germanisme envahissant.

Le rapprochement italo-yougoslave — officiel désormais, après une longue et minutieuse préparation diplomatique — aura une répercussion capitale sur la situation.

Jusqu'ici, à tort ou à raison, l'Italie nourrissait des préventions à l'égard de la Petite-Entente, dont les buts paraissent l'inquiéter.

Ces préventions n'ont pas tenu devant la nécessité de s'opposer à l'union austro-allemande qui aurait pour premier effet une formidable poussée du bloc germanique vers le sud et le sud-est.

Née d'une menace précise, l'entente de l'Italie et de la Yougoslavie apparaît comme l'une des principales garanties des traités et, par suite de la paix.

M. D.

INFORMATIONS

A la S. D. N.

Les sièges permanents

Les exigences allemandes

M. Stresemann, recevant des journalistes étrangers, a confirmé que l'Allemagne devait seule, selon lui, obtenir un siège permanent au Conseil.

Le ministre des Affaires étrangères du Reich considère la question de l'attribution d'un siège permanent à la Pologne comme réglée en raison du veto de la Suède qui est, on le sait, membre temporaire du Conseil.

En Allemagne

Les crédits étrangers

accordés à l'Allemagne

Le ministre des finances bavarois a déclaré, à la Diète, que les crédits étrangers accordés à l'Allemagne en 1925 se sont élevés pour cette même année, à 3 milliards et demi de marks.

Le ministre ne croit pas qu'une union douanière européenne soit possible, avant 20 ou 30 ans, car l'esprit d'entente et l'idée de communauté des intérêts ne s'impose pas encore suffisamment à tout le monde.

Le rattachement austro-allemand

Conclusion d'un accord

entre l'Italie et la Yougoslavie

M. Mussolini et M. Nintchich viennent de signer un nouvel accord pour la protection mutuelle des frontières italiennes et yougoslaves. Les deux hommes d'Etat estiment que les accords de Locarno ne les protègent pas suffisamment contre les velléités de l'Allemagne.

En Angleterre

Le budget des constructions navales

augmenté de 2 millions de livres

M. Bridgeman, premier lord de l'Amirauté, fait connaître dans un memorandum le budget naval pour l'année 1926-1927. Il en résulte que le total du budget atteint 58.100.000 livres, accusant une diminution de 2.400.000 livres sur le budget de l'an dernier. Cependant les constructions nouvelles ont augmenté de plus d'un million trois quarts, puisque le budget des nouvelles constructions est monté depuis l'an dernier de 7 millions 235.737 livres à 9.083.693 livres.

Il a été décidé de construire un nouveau dock flottant pour Singapour au lieu d'utiliser les anciens docks allemands.

La situation financière

Le paiement des impôts additionnels

M. Lamoureux, député de l'Allier, rapporteur général du budget, ayant été avisé que dans certaines communes les percepteurs avaient adressé des sommations avec frais aux contribuables pour le paiement des impôts additionnels du 4 décembre 1925 a écrit au ministre des finances pour le prier de bien vouloir d'urgence donner les instructions nécessaires afin que tous les percepteurs soient avisés qu'il leur est interdit avant le 1^{er} mai prochain d'adresser aux contribuables des sommations avec frais pour le paiement des impôts additionnels.

Le rapporteur général a ajouté qu'il demeure bien entendu que les mises en demeure qui ont été adressées dans de telles conditions doivent être considérées comme nulles par les intéressés.

Au Maroc

Un pilote blessé

ramène son avion dans nos lignes

Un avion du centre des Beni Malek a été pris à partie par les dissidents de Tefar, au cours d'une reconnaissance chez les Gueznaia. Le pilote a été blessé, mais a pu ramener son appareil et son camarade dans les lignes.

Les aviateurs qui ont été contraints d'atterrir vendredi dans la zone espagnole, sont le lieutenant Blavier et le sergent Malot. Tous deux sont sains et saufs et sont les hôtes des Espagnols.

Le mécontentement grandit

autour d'Abd-el-Kérim

On télégraphie de Tanger à l'agence Reuter :

Une forte réaction se dessine contre Abd el Krim. On annonce, de source indigène, que la deuxième réunion des chefs a été d'un caractère extrêmement violent.

En Syrie

Nos troupes poursuivent

victorieusement leur offensive

Il apparaît que toutes les tentatives du comité Aintab formé pour amener la révolte des populations du nord de la Syrie et des Alaouites ont échoué pitoyablement.

L'attitude énergique des populations achève de déconcerter les organisateurs de l'Aintab que l'entente franco-turque d'Angora frappe au cœur.

Sur les pentes d'Hermon, au nord, les troupes françaises continuent l'heureuse offensive commencée le 24 février. L'action combinée des trois colonnes a dispersé complètement l'ennemi avec de grosses pertes.

L'importante famille des Arianos a fait sa soumission. L'action continue et l'adversaire reflue en désordre vers Rehleh.

L'accord d'Angora cause une vive satisfaction à Alep

L'adresse suivante a été transmise à M. de Jouvenel par les représentants élus du vilayet d'Alep :

A l'occasion de la clôture de notre session, nous, représentants élus du vilayet d'Alep, remercions à Votre Excellence l'expression de notre conscience et propre reconnaissance pour les efforts que vous déployez en vue du bien du pays. Nous vous remercions notamment pour l'accord que vous venez de passer avec la Turquie et qui est destiné à écarter tous les inconvénients qui se dressaient devant le développement de la prospérité du pays.

Pour les députés, Le Président, CHALEP.

En Turquie

Tout se modifie

Un mouvement est en train de prendre corps à l'Assemblée nationale d'Angora en faveur de la suppression des caractères turcs et de leur remplacement par des caractères latins. Un comité spécial a été désigné pour faire un rapport sur ce projet.

En Indo-Chine

Gracié, un de nos grands adversaires

annamites devient favorable à la France

Phan Boi Chau, l'agitateur annamite qui, condamné à mort, a été gracié par M. Varenne, a adressé une manifeste au peuple annamite. Il déclare regretter les vingt années pendant lesquelles il a fait de l'agitation contre la puissance protectrice de l'Annam.

Le couronnement du roi de Siam

Le nouveau roi de Siam s'est couronné lui-même, en présence des princes et des envoyés des puissances étrangères.

Après le sacre, le roi a reçu des mains d'un haut fonctionnaire les vingt insignes royaux et les huit épées de souveraineté. Un peu plus tard, le souverain a proclamé reine son épouse et l'a fait asseoir à ses côtés. Le roi a pris le titre de « défenseur de la foi ».

En Chine

L'armée de Li-Ching-Lin

avance sur Tien-Tsin

L'avant-garde de l'armée de Li Ching Lin a occupé Ma-Chang à quarante milles au sud de Tien-Tsin, puis elle s'est portée deux stations plus haut sur la voie ferrée.

La première armée du parti national, occupant la province du Honan, a envoyé deux divisions pour remplacer la troisième division de Tien-Tsin, qui est complètement démoralisée par le manque de vivres, de munitions et de canons.

Le gros de l'armée nationale défend actuellement le Honan contre Ou Pei Fou, qui s'efforce de s'avancer vers le nord, en traversant le Honan, dans le but de rejoindre Li Ching Lin.

Le trafic des chemins de fer suspendu

Le trafic par chemin de fer est complètement interrompu sur toutes les grandes lignes. La ligne Pékin-Tien-Tsin assure seule les communications.

Un incident sino-américain

Le drapeau américain

déchiré par des xénophobes

Le drapeau américain a été lacéré à Kachek (Chine) et les manifestations anti-étrangères qui se déroulent dans cette ville mettent en péril les vies américaines.

Le consul des Etats-Unis a protesté énergiquement auprès des autorités de Kachek et exigé de celles-ci des excuses immédiates pour les incidents qui viennent de se produire. Il réclame, également une garantie formelle pour la protection des vies américaines.

Le maréchal Pétain

prendrait sa retraite

Si l'on en croit la revue « Aux Ecoutés », le maréchal Pétain a fait ses adieux à ses officiers. Il abandonne, le 24 avril prochain, ses fonctions actives. Il aura à ce moment soixante-dix ans, âge auquel il a toujours déclaré vouloir se reposer.

Déjà, les candidats à sa succession sont nombreux. Il ne sera pas remplacé comme inspecteur général des armées. Ce poste sera supprimé. Son successeur, comme chef d'état-major général, vice-président du Conseil supérieur de la guerre, sera sans doute le général Guillaumat, qui quitterait le commandement de l'armée du Rhin.

Chambre des Députés

Séances du 27 février 1926

MATIN

La Chambre discute et vote le projet de douzième provisoire pour le mois de mars.

Son

La Chambre vote par 365 voix contre 99 l'affichage du discours prononcé par M. Briand vendredi soir.

La Chambre discute le projet relatif aux accords de Locarno.

M. Marif dit sa crainte de voir l'Allemagne procéder à la militarisation camouflée de la rive gauche du Rhin. Il dit que les accords de Locarno créent des nations privilégiées. Il affirme que l'Allemagne veut poursuivre ses buts de guerre.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Séance du 28 février 1926

La Chambre adopte sans débat le projet de loi ayant pour objet de modifier les articles 8 et 9 de la loi du 7 août 1851 sur les hôpitaux et hospices ; le projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 162 du Code de commerce fixant les conditions dans lesquelles doivent être dressés les protêts ; la proposition de loi adoptée par le Sénat, tendant à modifier l'article 1^{er} de la loi du 8 décembre 1883, relative à l'élection des membres des tribunaux de commerce en ce qui concerne les conditions d'inscription sur les listes électorales imposées aux capitaines au long cours, aux capitaines au cabotage et aux capitaines de la marine marchande et à inscrire les pilotes lamaneurs parmi les électeurs consulaires.

M. Doumer dépose sur le bureau de la chambre le projet de loi retour du Sénat, portant création de nouvelles ressources fiscales.

Ce projet est renvoyé à la commission des finances.

Sénat

Séances du 27 février 1926

Son

Le Sénat reprend la discussion du projet de redressement financier.

L'article 47, taxe à l'exportation, est adopté.

L'article 53 (taxe sur les paiements) est mis en discussion. M. Bronzin demande l'ajournement de la discussion de cet article jusqu'après le vote des articles du projet relatifs à la caisse d'amortissement.

M. Chéron combat cette demande qui est repoussée.

M. Lisbonne soutient une proposition tendant à la disjonction de l'article 53. M. Doumer combat la proposition et pose la question de confiance. M. Peytral combat l'article 53.

La disjonction est repoussée par 258 voix contre 84 et l'article 53 est voté.

Séance de nuit

Le Sénat poursuit la discussion du projet financier. L'article 54 est relatif à la création d'une caisse d'amortissement. Les articles 54 à 66 sont votés.

Avant le vote sur l'ensemble, M. Briand insiste à la tribune pour demander au Sénat de voter le projet. Il répond aux diverses critiques qui ont été adressées au Gouvernement.

L'ensemble du projet est voté par 268 voix contre 21.

Le Sénat vote le projet du douzième provisoire.

Le débat financier vient de franchir un tournant important : le Sénat a voté, à une majorité considérable (268 voix contre 21) l'ensemble des projets financiers.

M. Briand a cru devoir intervenir personnellement pour féliciter la Haute-Assemblée et de son ardeur à la tâche et du résultat obtenu.

Ces félicitations paraissent pleinement méritées : le Sénat n'a rien négligé pour activer la conclusion du débat, non plus que pour réaliser l'équilibre du budget.

Certes, le Sénat a établi de nombreuses charges nouvelles qui pèsent lourdement sur la vie économique du pays.

Le « train léger » que lui avait déposé la Chambre contenait au plus 1.600 millions de ressources ; le Sénat l'a fortement « chargé » puisque les taxes qu'il propose s'élèvent à 5.500 millions.

Faut-il regretter le zèle sénatorial de taxation ?

Non, mais à condition que le nouvel et considérable effort qu'on va demander au pays ne soit pas fait en pure perte.

Au fond, tous les citoyens approuveront en leur for intérieur le dessein de la Haute-Assemblée.

Chacun comprend que des sacrifices s'imposent.

Bien plus, chacun est prêt, en fait, à les consentir.

La seule chose qu'appréhendent nombre de citoyens, c'est que leurs sacrifices soient vains et que les Pouvoirs Publics ne parviennent pas, par le moyen de ces sacrifices, à restaurer les finances de la nation.

Malheureusement, cette inquiétude sera difficile à dissiper.

C'est qu'on ne discerne pas un souci suffisant, chez certains de nos politiciens, de sauver le pays.

Ils pensent à eux, à leur intérêt, à leur petite clientèle.

Quelques-uns même ne songent qu'à tirer parti des difficultés présentes pour hâter l'éclosion d'une illusoïre ère nouvelle...

Tant que s'exprimeront ces dangereuses « rêveries », la quiétude, la confiance ne pourront point renaitre, donc la situation financière s'assainir vraiment.

Ce qu'il y a de déconcertant c'est que les véhéments aspirations du pays ne parviennent pas jusqu'à la Chambre.

En sera-t-il un peu différemment aujourd'hui, après les décisions du Sénat ?

On voudrait l'espérer, mais on n'ose guère.

Avant même que la Haute-Assemblée se soit prononcée définitivement,

certaines députés, préjugant de ses décisions, les ont critiquées.

Qu'en adviendra-t-il aujourd'hui, alors que les « possibilités » tant blâmées hier sont devenues des « réalités » ?

Déjà, ne critique-t-on pas vivement le Sénat d'avoir prévu des ressources extra-budgétaires ?

Ne lui reproche-t-on pas d'avoir voté 600 millions pour l'amortissement et 900 millions pour les remboursements à la Banque de France ?

Voilà pour le projet dans son ensemble.

Quant aux détails, presque toutes les nouvelles taxes incorporées par le Sénat seront l'objet de doléances plus ou moins vives, selon qu'on les tiendra pour trop fortes ou pour foncièrement mauvaises en soi.

Il faut donc s'attendre à ce que le débat financier reprenne ample et agité à la Chambre.

Puisse-t-il du moins ne pas s'éterniser !

En la matière, le gouvernement peut beaucoup pour activer le dénouement.

L'approbation quasi-unanime du Sénat doit encourager à s'engager résolument dans la bataille.

La Chambre semble incapable de se diriger toute seule : elle attend une impulsion.

L'heure a sonné pour le gouvernement de donner cette impulsion.

M. DAROLLE.

Après le vote du projet fiscal

Le Sénat a voté le projet financier présenté par le Gouvernement. Au tour de la Chambre d'examiner, une fois encore, ce projet. Et puis, s'il est adopté, au tour des contribuables de mettre la main à la poche, et de payer.

Mais quoi que l'on pense du projet, il faut rendre justice au Sénat. Il n'a pas perdu son temps en longs et fastidieux bavardages.

Il s'est mis au travail dès que le projet voté par la Chambre lui a été soumis et alors que celle-ci avait palabré pendant plus de 3 semaines sur la question, celle-ci a été liquidée en quelques séances par le Sénat.

Si la Chambre avait été aussi expéditive, moins bavarde, tout pouvait être réglé assez tôt pour éviter le troisième douzième provisoire qui a été voté pour le mois de mars.

Il n'y a qu'un espoir à exprimer, c'est que le projet financier ne fasse pas encore l'objet de vaines discussions, d'interminables palabres au Parlement.

Certes, le projet est loin de donner satisfaction au pays : il y a des taxes qui le feront particulièrement « ti-quer ». Il y a notamment la taxe sur les paiements qui ne sera pas accueillie avec faveur.

Nous ne parlons pas de la taxe sur le relèvement du prix du tabac. Les fumeurs ont, depuis beau temps, dit leur façon de penser, sur ce point.

Aussi bien, ils fumeront quand même et au cas où ils abandonneront pipe et cigarette, la Faculté affirme que ce sera parfait pour leur santé !...

Toutefois, il est bon de souligner le vote émis par le Sénat tendant à ce que la liste des contribuables assujettis à l'impôt général sur le revenu soit déposée par la direction des contributions directes de chaque département, dans toutes les mairies et tenue à la disposition de tous les contribuables de la commune.

Evidemment, ce n'est pas aussi net que l'amendement voté par la Chambre qui autorisait la publicité des rôles. Mais c'est, toujours, un commencement.

Car il faudra bien, si l'on veut que la justice fiscale ne soit pas un vain mot, que les contribuables sachent quels sont ceux qui dans la commune échappent à l'impôt par de fausses déclarations de revenus.

Et c'est avec raison que M. Soulié, sénateur, en soutenant sa proposition a déclaré :

« Le Français a tous les courages, le courage fiscal comme les autres. Mais il n'a pas l'abnégation fiscale. Nul ne veut payer l'impôt s'il n'a la certitude qu'au lieu de se dérober pas. Si des garanties efficaces étaient instituées contre la fraude, l'application de l'impôt général sur le revenu suffirait à assurer l'équilibre et la prospérité de nos finances. C'est du

moins l'avis que nous entendons émettre autour de nous par des personnes compétentes.

Nous verrons bien les résultats que donnera cette décision : mais si elle ne doit pas avoir pour effet d'obliger certains contribuables à faire des déclarations plus exactes que celles qu'ils ont faites jusqu'à ce jour, il est probable que l'année prochaine, la publicité des rôles devra être appliquée.

Car, en vérité, si le vote du Sénat a du bon, ce n'est, après tout qu'une demi mesure. L'amendement Rouly voté par le Parlement aurait, certainement, donné de meilleurs résultats. Contentons-nous, cependant, de cette demi mesure : mais le Sénat et la Chambre aussi feraient bien de prier les services du ministère des finances de réduire la papeterie en matière fiscale.

Notre confrère le « *Matin* » signale que ce ministère a établi un formulaire pour permettre aux fonctionnaires de toucher le rappel de traitement qui vient de leur être alloué !

Ledit tableau mesure, comme largeur, deux fois la largeur d'une page du *Matin*. Il comprend trente-quatre grandes colonnes — sans compter six totaux bruts et autant de totaux nets. Il exige quatorze additions et autant de soustractions. Il leur faudra : 1° indiquer le montant du traitement nouveau à percevoir ; 2° rappeler l'ancien traitement ; 3° en déduire 6 0/0, plus les retenues de stage, plus les retenues de congé ; 4° additionner les déductions ; 5° réimputer les sommes mandatées sous le régime des lois de douzièmes ! 6° les déduire ; 7° additionner les sommes payées au compte régularisations ; 8° les déduire, etc., etc.

Puisse l'Etat réclamer de l'argent, qu'a-t-il besoin, grands dieux, de faire des dépenses somptuaires, inutiles ? Est-ce à de pareils travaux que l'argent râclé dans les tiroirs des contribuables doit servir ?

Des économies, d'abord, encore, toujours, voilà par où il faut commencer.

Le jour où le pays saura que son argent n'est pas gaspillé, il aura confiance. Et c'est au moment où la crise fiscale est à son maximum que l'on s'applique à compliquer la papeterie !

LOUIS BONNET.

Contre la rétroactivité des impôts

En faveur de l'égalité fiscale pour équilibrer le Budget

Dans toute la France les commerçants ont tenu à protester contre la rétroactivité des impôts, en faveur de l'égalité fiscale pour l'équilibre du budget.

En voici les raisons : Depuis 1917 l'Etat français vit à la faveur de l'inflation, c'est-à-dire que, depuis cette époque, il exige de la Banque de France, l'émission de nouveaux billets de banque pour combler le déficit de son budget. L'inflation « est la forme moderne de l'altération de la monnaie du fait du prince ».

Avant la guerre, l'encaisse-or de la Banque de France était de 3 milliards, et il circulait 5 à 6 milliards de billets, plus 5 milliards de pièces d'or et d'argent, soit en tout une dizaine de milliards. L'or a été retiré de la circulation, mais en 1917 il circulait 22 milliards de billets ; en 1924 il circulait 37 milliards de billets, les avances de la Banque de France à l'Etat dépassaient 25 milliards et le montant de l'inflation correspondait presque au montant des emprunts à la Banque pour combler le déficit du budget. En 1925, la circulation des billets atteignait 50 milliards.

Mais, si on pouvait changer les 50 milliards de francs-papiers qui circulent aujourd'hui, on se procurerait juste autant de dollars qu'avec les 10 milliards de billets et de pièces d'or qui circulaient avant la guerre. C'est donc que le franc a perdu au change les quatre cinquièmes de sa valeur.

C'est ainsi que l'inflation, véritable altération de la monnaie, a amené la baisse du franc.

En 1914 cent francs papier valaient 100 fr. or. En 1917 — — — — — 42 fr. or. En 1919 — — — — — 27 fr. or. En 1925 — — — — — 20 fr. or.

Il résulte de cette dévalorisation progressive du franc, tant que dure le régime de l'inflation, c'est-à-dire la sortie de billets de banque pour les besoins de l'Etat sans autre contrepartie que le crédit de l'Etat, un déficit permanent du budget qui conduit à une nouvelle inflation. La quantité de francs-papiers prévus au début de l'exercice, pour le vote du budget annuel, devant perdre de leur valeur du jour du vote du budget au moment où le contribuable paie sa part d'impôts et au moment où l'Etat utilise les crédits.

Et il en va de même dans les budgets du commerce, de l'industrie, dans ceux des rentiers, des retraités, des salariés. Il ne peut plus y avoir de justice dans les contrats ; l'industrie et le commerce sont désastres, toutes les transactions sont faussées. Et chose que l'on ne veut pas voir, c'est que comme le rentier, comme le retraité, l'industriel et le commerçant, vit sur sa propre substance, en dévorant le capital-or impartit dans les entreprises avant la guerre ou avant la dévalorisation du franc.

Le créancier est exploité par le débiteur infidèle qui rembourse l'or qu'il a reçu avec des francs-papiers qui ont perdu leur valeur. On donne des fractions de franc en échange de francs, et des fractions de francs de plus en

plus réduites en échange de fractions de francs plus élevées que l'on avait reçues.

C'est donc qu'il n'y a plus de comptabilité possible, qu'il n'y a plus de transactions, plus de contrat si l'on ne parvient à fixer la valeur du franc-papier en franc-or au moment du contrat, et la valeur du franc-papier en franc-or au moment du règlement de compte, de façon à donner toujours une quantité de francs-papier correspondante aux francs-or dus au moment du contrat.

C'est l'intérêt du commerce, de l'industrie, des rentiers, des retraités, des salariés, que de rechercher le respect et l'exécution fidèle des contrats par la stabilisation du franc-papier en franc-or.

C'est la seule façon d'établir un budget que de donner aux mots et aux chiffres une signification précise et de ne pas comprendre et additionner sous la même dénomination de francs, des fractions de francs-or de valeurs différentes.

Il est ensuite nécessaire d'établir l'équilibre du budget. Avant d'avoir recours à des impôts rétroactifs pour assurer cet équilibre, il convient de recourir à l'égalité fiscale et à une politique des économies.

Mais, si ces mesures de justice et de saine administration ne sont pas appliquées, l'ordre social se trouve bouleversé, il n'y a plus de justice des contrats, il n'y a plus de règle aux transactions et l'on subit un renchérissement de la vie. Il appartient au Gouvernement et au Parlement de combattre la vie chère en faisant leur devoir ; le commerce et l'industrie sont prêts, quant à eux, à faire le leur.

Mais ce que l'on ne saurait méconnaître, c'est le véritable sens de la manifestation des commerçants et des industriels, elle s'est faite pour la défense des intérêts généraux de la nation et non au profit de quelques intérêts particuliers. En montrant le péril qui foudroie le pays l'inflation, le désordre financier et monétaire, la gabegie et le désordre de l'administration, le commerce et l'industrie défendent, en même temps, les intérêts des rentiers, des retraités, des salariés, de tous les consommateurs accablés par les charges de famille.

C'est pour cela qu'elle doit rallier, à son action, l'opinion publique.

Paul GARNAL.

ON EN SORTIRA !

Encore un appel en faveur du redressement de la situation financière. Celui-ci est adressé par la société des agriculteurs du Nord, un des plus puissants groupements agricoles du pays.

« Réunis à Lille le 24 février 1926, les présidents de la Société des agriculteurs du Nord et des sociétés agricoles et horticoles représentées, déclarent unanimement que les agriculteurs du Nord, sous la réserve expresse que la caisse d'amortissement, c'est-à-dire, dans sa composition, entièrement et d'une façon permanente indépendante de l'Etat et du Parlement, sont prêts à y coopérer, par une contribution volontaire, qu'ils s'engagent à verser sous la forme d'une certaine somme à déterminer par hectare de terre exploitée, et ils engagent tous les agriculteurs de France à participer à cette caisse d'amortissement, comme du reste toutes les forces de la production française. »

De partout, arrivent les concours à l'Etat : qu'attend celui-ci pour les accueillir, pour les grouper ? Il faut attendre le vote définitif du projet financier par la Chambre. Mais après ? La caisse d'amortissement a été votée dans le projet. Il n'y a donc qu'à l'ouvrir toute grande pour y placer les sommes offertes à titre de contribution volontaire par les contribuables.

Avant Pâques, affirment d'aucuns, cette caisse devrait exister.

Mais, encore une fois, les contribuables volontaires tiennent à ce que leur argent n'aille pas dans le gouffre où est plongé la masse des impôts prélevés dans le pays.

La France doit être sauvée et il peut l'être. Les concours sont là, nombreux, résolu.

Que le Parlement cesse ses bouderies et ses manœuvres politico-financières qui compromettent la vie économique des citoyens.

Est-ce trop lui demander ?

LOUIS BONNET.

Armée

M. Bouzou, chef de bataillon au 9^e d'infanterie, M. Gaston, capitaine au 9^e d'infanterie et M. Picard, capitaine à la 17^e Légion de gendarmerie sont inscrits sur la liste de tour de départ pour les théâtres d'opérations extérieurs.

Contributions indirectes

Notre compatriote M. Marcel Mazières, admis au dernier concours des contributions indirectes est nommé surnuméraire dans le département de l'Aube.

Ponts et Chaussées

Par arrêté en date du 26 février 1926, M. Mouilhérat (Ernest), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 1^{re} classe (service des ponts et chaussées), attaché, dans le département du Lot, au service ordinaire, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à partir du 1^{er} avril 1926.

Nous adressons à M. Mouilhérat nos vœux de bonne et longue retraite.

ELECTIONS CANTONALES

Conseil Général

Canton de Cazals

Communes	Inscrits	Votants	Cabanon	Goutenègre	Soulié
Arques (les)....	161	128	34	35	55
Cassagnes.....	106	101	64	29	5
Cazals.....	173	157	70	12	66
Frayssinet-le-G.....	229	179	66	52	48
Giudou.....	164	151	25	6	120
Gougnac.....	119	98	44	38	15
Marminiac.....	226	198	86	14	92
Montcléra.....	233	160	72	26	48
Pomardès.....	70	58	17	40	7
St-Caprés.....	71	68	18	20	30

1.552 1.298 486 272 486

Il y a ballottage.

Conseil d'Arrondissement

SCRUTIN DE BILLOTAGE

du 28 FÉVRIER 1926

Canton de Pay-l'Évêque

Communes	Inscrits	Votants	Leygues	Dutours	Laporte
Duravel.....	277	175	93	69	9
Floressas.....	89	80	34	39	4
Grézels.....	113	88	36	50	2
Lacapelle-Cab.....	67	48	38	9	1
Lagardelle.....	64	59	1	55	3
Mauroux.....	157	113	65	42	4
Montcabrier.....	196	148	63	34	50
Pescadoires.....	37	34	13	21	1
Prayssac.....	518	455	43	396	7
Pay-l'Évêque.....	565	446	325	94	11
St-Martin-le-R.....	87	77	28	7	42
Sérignac.....	123	93	56	34	1
Soturac.....	253	167	116	45	5
Touzac.....	92	75	55	19	1
Vire.....	119	80	49	27	1

2.757 2.138 1.015 944 140

M. Leygues est élu.

Au premier tour, les voix s'étaient réparties de la façon suivante : MM. Leygues, 753 voix ; Dutours, 796 ; Lamourre, 441.

M. Lamourre s'était désisté purement et simplement.

Nos Parlementaires

Bibliothèque Municipale

M. de Monzie, maire de Cahors, Ministre des Travaux Publics, vient de recevoir la lettre suivante de M. le Ministre de l'Agriculture :

Paris, le 20 février 1926.

Monsieur le Ministre et cher Collègue, J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'accorder à la Bibliothèque Municipale de Cahors, une collection d'ouvrages agricoles.

Je suis heureux d'avoir pu répondre, ainsi au désir que vous m'avez exprimé. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Ministre de l'Agriculture, Signé : Jean DURAND.

Liste des ouvrages

Godard : « Les oiseaux nécessaires à l'agriculture ».

Goussé : « Le porc ».

Legendre : « Les animaux de la basse-cour ».

Zolla : « L'agriculture moderne ».

Jannin : « La vache laitière de rapport ».

Houdet : « Laiterie ».

Gaget : « Les abeilles et le miel ».

Bautin : « Le rosier ».

Bertrand : « Le verger moderne ».

Verrier : « Culture potagère et maraichère ».

Parisot : « Rotations et assolements ».

Ringelmann : « Les bâtiments de la ferme ».

Vuigner : « Comment exploiter un domaine agricole ».

Malpeaux : « Les prairies ».

Peroché : « L'électricité rurale ».

Bonnet : « Les plantes textiles ».

Brunet : « Valeur alimentaire du vin ».

Klein : « Météorologie agricole ».

Couanon : « Les vins et eaux-de-vie de France ».

Votes de nos Sénateurs

Sur l'amendement de M. Soulié tendant à ce que la liste des contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu et ayant fait leur déclaration soit déposée, par la direction des contributions directes de chaque département, dans toutes les mairies et tenue à la disposition des contribuables de la commune, les sénateurs du Lot ont voté :

Pour : MM. Loubet et Fontanille.

M. de Monzie n'a pas pris part au vote.

Le Sénat a adopté par 176 voix contre 118.

Sur la disjonction de l'article 53 du projet de loi de finances article qui est relatif à la taxe sur les paiements, les sénateurs du Lot ont voté :

Contre.

Le Sénat a rejeté la disjonction par 258 voix contre 34.

Sur l'ensemble du projet de loi de finances, les sénateurs du Lot ont voté :

Pour.

Le Sénat a adopté par 266 voix contre 21.

Sur l'article 25 du projet financier, instituant le carnet de coupons, les sénateurs du Lot ont voté :

Pour.

Le Sénat a adopté par 198 voix contre 108.

Le retour à l'heure d'été

Le retour à l'heure d'été

Une belle manifestation sportive

Dimanche après-midi a eu lieu sur le terrain Lucien Desprats, avant la rencontre Aviron Cadurcien-Foot-Club Toulousain, une manifestation sportive, particulièrement bien réussie et qu'il convient d'autant plus de souligner qu'elle constitue à peu près une innovation à Cahors.

A vrai dire, il n'y eut qu'une ombre au tableau : mais celle-là indépendante des plus zélés organisateurs : le soleil bouda obstinément.

Cette belle fête athlétique n'en remporta pas moins un succès complet et la foule des grandes journées sportives qui s'était rendue dans l'île de Cabessus ne regretta nullement son déplacement.

Les autorités civiles, militaires et universitaires avaient tenu, par leur présence, à manifester tout l'intérêt qu'elles portent à de telles initiatives.

A 14 h. 15, les gymnastes de l'Aviron Cadurcien font leur entrée sur le « ground » aménagé pour la circonstance avec beaucoup de goût et décoré d'oriflammes tricolores et défilent sur le terrain, tandis que la fanfare des élèves de l'E. P. S., magistralement dirigée par le chef réputé Rivière, exécute un pas redoublé plein d'entrain.

Après une démonstration de mouvements aux barres parallèles par les adultes, où se fit particulièrement remarquer le sergent Labro par l'impeccabilité de ses mouvements, les gymnastes exécutèrent sous l'habile direction de leur professeur M. Verdier, une série de mouvements d'ensemble fort réussis et qui provoquèrent chez les spectateurs à plusieurs reprises de vigoureux applaudissements. Le salut final de la main des athlètes, en un geste plein de grandeur, impressionna vivement la foule qui se pressait aux tribunes et le long des lignes de touche du terrain.

A l'athlétisme-pur, succéda une démonstration d'un caractère tout artistique : une délicieuse gavotte fut dansée avec infiniment de grâce par de jeunes et fort aimables marquis et marquises : en l'espèce Mlles Bénard, Roy, Vidal, Barreau, Feydel, Boy, Contou, Coudert, qui, dans une coquetterie d'ailleurs bien féminine, n'avaient négligé aucun détail dans l'art de se grimer : leur succès fut très grand.

La course de relay fut à peine disputée et donna lieu à une lutte sévère entre les équipes des élèves du lycée Gambetta.

Enfin, l'art et l'athlétisme s'allièrent pour terminer cette partie du programme. La société féminine « En Avant », qui groupe les élèves de l'Ecole Normale d'institutrices, fit son entrée sur le terrain, dans une tenue de circonstance « orange clair », accueillie de nombreux applaudissements. Diverses danses rythmiques fort bien conçues furent exécutées impeccablement et avec grâce par ces jeunes athlètes.

Ajoutons que le maître Barreau, toujours si dévoué, était là, avec son orchestre au complet, malgré l'inclémence du temps, pour accompagner gavotte et danses rythmiques.

La remise fort opportune d'une superbe gerbe de fleurs permit à tous d'applaudir vivement pour ses efforts et sa patience Mlle Bardyère, le distingué professeur de gymnastique du Lycée et de l'Ecole Normale.

La partie de foot-ball entre l'Aviron (1) et l'équipe du foot-ball-club toulousain (1) fut très agréable à suivre parce que vivement menée dans son ensemble. Tour à tour, les 2 équipes prirent l'avantage. Vers la fin cependant le foot-ball-club, mieux en souffle, réussit à conclure un essai qui lui donna la victoire. L'équipe de l'Aviron a produit néanmoins une excellente impression au point de vue tenue sur le terrain. C'est bien l'équipe qu'on nous avait annoncée et, avec l'appui des joueurs, dont on prévoit la rentrée, elle sera particulièrement redoutable à la saison prochaine.

La façon dont furent exécutées toutes les parties du programme fait honneur au dévouement des maîtres et maîtresses et aux professeurs d'Education Physique. Tous nos compliments vont à Mlle Bardyère et à M. Verdier, professeurs de gymnastique, à MM. Rivière et Barreau pour leur concours musical, à Mlle Reslé-Guier, professeur de piano et à Mlle Planacassagne pour leur heureuse intervention dans la gavotte du pas de quatre.

Mais, nous ne nous pardonnerions pas surtout de ne pas exprimer ici nos chaleureuses félicitations à celui qui fut, tout à la fois l'inspirateur, l'animateur et l'organisateur de cette manifestation athlético-artistique, si bien réussie. Le capitaine Picard, le dévoué chef du Service départemental d'Education Physique, peut être satisfait des excellents résultats obtenus dimanche : sans nul doute, grâce à son heureuse initiative bien des jeunes furent conquis, dimanche, à l'instruction physique.

En terminant, nous ne pouvons qu'exprimer le souhait que le capitaine Picard ne s'en tienne pas à ce premier essai si prometteur : il se doit, il nous doit de nouvelles « démonstrations » comme celle de dimanche.

Nous sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte de dire tout le bien que nous pensons pour la façon intelligente et diligente dont il assume sa mission dans le département.

ET LE PAIN

AUGMENTE TOUJOURS

A la date du 5 mars, le prix du pain est fixé comme suit, dans la commune de Cahors.

Pain de consommation courante : 1 fr. 80 le kilo.

Pain de fantaisie : 1 fr. 85 le kilo.

Le prix des farines était le 1^{er} mars, jour de foire :

Maximum : 200 fr. les 100 kilos.

Minimum : 199 fr. les 100 kilos.

Recensement de la population

Le Maire de Cahors rappelle à ses administrés que les opérations de recensement vont avoir lieu. Il les invite à accueillir avec courtoisie et bienveillance les agents accrédités par l'Administration pour accomplir ce travail.

Les bordereaux de maison et de ménage, ainsi que les bulletins individuels, devront être garnis avec une scrupuleuse exactitude suivant les indications de ces imprimés.

Les personnes illettrées ou incapables, pour une cause quelconque, de garnir les bulletins, devront solliciter les bons offices d'un ami ou voisin compréhensif ou prier les agents recenseurs, à leur passage, de faire, eux-mêmes, ce travail en leur donnant les indications nécessaires.

Les agents recenseurs se mettront, avec complaisance, à la portée de chacun, mais, par contre, des sanctions légales seraient prises contre les personnes qui, par une mauvaise volonté manifeste, créeraient un obstacle à l'accomplissement d'une mission prescrite par une loi.

Pour le Maire de Cahors :

Le 1^{er} Adjoint, A. TASSART.

Classe 1895

Les camarades de la classe 1895 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mardi, 2 mars, à 8 h. 30, chez le camarade Pradié, au café du Palais-National.

La date du banquet sera fixée à cette réunion.

Accident du travail

Mlle Jarguel, ouvrière à l'appareillage électrique de notre ville, a été victime d'un accident durant son travail. En procédant au découpage de pièces de laiton, elle se fit à l'index de la main gauche, une plaie contuse.

M. le docteur Malbec donna les premiers soins à la blessée et lui prescrivit un repos d'une quinzaine de jours.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 15 au 20 février 1926, dans le Lot, est la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 4 hommes, 1 femme.

Interlocaux : 2 hommes.

En extra : 3 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : néant.

Offres d'emploi non satisfaites : 5 hommes.

Foire du 1^{er} mars 1926

La foire du 1^{er} mars 1926 a été assez importante. Voici les cours :

Beaux gras, de 190 à 200 fr. ; vaches grasses, de 175 à 190 fr. les 50 kilos.

Bœufs de travail, de 5.000 à 6.000 fr. ; vaches de travail, de 4.000 à 5.000 fr. ; bouvillons, de 1.800 à 2.200 fr. la paire.

Porcelets, de 160 à 280 fr. pièce, selon grosseur.

Moutons gras, 2 fr. 30 ; agneaux, 2 fr. 40, le 1/2 kilo.

Bœufs d'élevage, de 200 à 280 fr. pièce.

Marché. — Fèves grasses, 4 fr. 40 ; poullets, 4 fr. 20 ; canards, 4 fr. 10 ; dindons, 4 fr. 10, le 1/2 kilo.

Lapins domestiques, 3 fr. 50 le 1/2 kilo ; pigeons, 7 fr. la paire.

Œufs, 4 fr. 50 la douzaine.

Halle. — Blé : néant.

Mais, 60 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 22 fr. les 50 kilos.

Cylindrages à vapeur

Opérations probables dans la semaine du 1^{er} au 6 mars 1926

Répandage et cylindrage de matériaux sur les voies désignées ci-après :

Chemin de grande communication n° 7 b, de 2 km. 800 à 3 km. 300 (entre Montcuq et St-Cyprien) ;

Chemin de grande communication n° 45,

relâché, il tomba, et dans sa chute une des roues de sa machine se volait complètement, se pliant presque en deux.

Fort heureusement, et par miracle, il n'eût pas de mal, ce dont on s'étonne, vu la force avec laquelle il dut être projeté à terre. Quand donc ces jeunes cyclistes seront-ils prudents ?

Et puisque nous parlons de prudence il serait à désirer aussi qu'on les obligât à éclairer leurs bicyclettes, la nuit, et qu'il ne leur soit pas permis de circuler sans lanterne dès qu'il fait sombre. Sans compter les accidents auxquels ils s'exposent eux-mêmes, la sécurité des piétons en est compromise et malheureusement, il s'est produit à Puy-l'Évêque, ces jours-ci, la chute mortelle d'un passant, tué dans ces conditions, par un jeune homme en vélo.

Probité. — Le porte-monnaie trouvé par le jeune Dejean a été remis au perdant, le sieur Pignères, photographe à Cazes.

Félicitations pour cet acte de probité.

Vers

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni pour la session de février.

Il a approuvé les mémoires des médecins et pharmaciens pour soins et médicaments aux indigents, tout en faisant remarquer que les comptes de l'année précédente devraient être régulièrement réglés à la clôture de l'exercice en cours.

Il a approuvé la liste des indigents telle qu'elle a été dressée la commission administrative du bureau de bienfaisance.

Il a approuvé un projet de règlement sanitaire municipal prescrit par l'article 1 de la loi du 15 février 1902 sur la santé publique.

Il a ensuite porté à la connaissance de M. le préfet les améliorations et réparations faites à l'école des garçons.

Après l'examen de trois demandes de concession de terrain au cimetière de Vers (Vèzes), l'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée.

Rallye-Poissons. — Les membres du bureau de la société de chasse « Rallye-Poissons » se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M. Manhiabal, maire de Vers.

Les comptes de l'exercice 1925 ont été présentés par M. Auguste Aunès, président effectif de la société. Ces comptes, tenus avec la plus grande exactitude, ont été approuvés à l'unanimité.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Réunion des commerçants. — Une nouvelle réunion des commerçants et industriels de Figeac a eu lieu jeudi soir, à 21 heures, dans la salle du théâtre municipal, à l'effet d'établir le bureau définitif de la section.

Plus de deux cents commerçants avaient répondu à l'appel du bureau provisoire. Au scrutin secret, il a été procédé à l'élection du bureau définitif. Ont été élus : président, M. Carède, quincaillier ; vice-président, M. Mezel, cordonnier ; trésorier, M. Pons, distillateur ; secrétaire, M. Bourrières, boulanger.

Au cours de cette réunion, il avait été décidé que pour protester contre les nouveaux impôts émanant de la loi du 4 décembre 1925, les commerçants feraient leurs magasins, le vendredi 26 février, pendant deux heures.

Cette décision a été strictement appliquée et tout le commerce local a été suspendu de 15 heures à 17 heures.

Le Foire. — Cette foire a été très importante et le champ de foire était abondamment approvisionné. Les bœufs de travail n'ont pas été l'objet de nombreuses transactions mais les bœufs d'élevage étaient très nombreux.

Voici la nomenclature du 27 février 1926 : Blé, 110 à 115 fr. ; avoine, 50 à 55 fr. ; haricots, 90 fr. ; pois, 150 fr. ; pommes de terre, 32,50 à 35 fr. ; le tout hectolitre ; œufs, 4 fr. 50 la douzaine ; beurre, 16 à 17 fr. ; poules, 9 fr. ; poulets, 9 à 10 fr. ; lapins, 5 fr. 50 ; dindons, 13 fr. 50, le tout le kilo.

Bal masqué. — Dimanche prochain 7 mars à 21 heures au Théâtre Municipal un bal masqué au bénéfice de l'Harmonie et des Artistes réunis avec orchestre complet sous la direction de M. Escudier. Prix d'entrée 3 fr. par personne. Des primes seront allouées aux travestis les mieux réussis.

Le crime de Sabadel. — Dans notre numéro de dimanche dernier nous avons relaté cette affaire dans tous ses détails. Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que la malheureuse victime, Mlle Dastugues, a survécu à ses graves blessures. Néanmoins son état inspire encore de vives inquiétudes et elle vient d'être transportée dans une clinique à Aurillac pour y subir l'opération du trépan.

Cajarc

Comité des fêtes. — Le comité des fêtes s'est réuni à la mairie, en vue de constituer son bureau. Ont été élus : Président d'honneur, M. le maire ; président, M. Jules Pons ; vice-président, M. Gaston Mirabel ; secrétaire, M. Emilien Largenté ; trésorier, M. Louis Gazeau.

MM. Gaston Mirabel, Cassayre, Marty, Saint-Affre et Vaissières ont été désignés pour étudier la possibilité de faire une petite fête à la mi-carême : cavalcade, bal masqué, etc.

Les jeunes gens de la classe étaient présents et ont promis leur concours le plus dévoué. (Communiqué.)

Nécrologie. — M. Blandanet ancien voyageur de Commerce, beau-père de M. Muret Grefrier est décédé après une longue maladie.

Ses obsèques ont eu lieu à Cajarc au milieu d'un grand concours de population. Nous adressons à Mme Veuve Blandanet, à M. et Mme Muret et à leur famille nos sincères condoléances.

Lacapelle-Marival

Les commerçants. — Vendredi 26 février, les commerçants ont fermé leurs magasins de 3 heures à 5 heures, pour manifester contre les impôts établis par la loi du 4 décembre 1925.

Sousceyrac

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Sousceyrac s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Vie, maire.

Voici les questions à l'ordre du jour qui ont été traitées en séance :

1. Liste d'assistance médicale. — Cette liste est approuvée telle qu'elle a été établie par la commission administrative.

2. Assistance aux femmes en couches. — Trois demandes ont été présentées et ont été transmises avec avis favorable.

3. Énergie électrique. — Le conseil donne son avis favorable au projet de concession de la ligne de 60.000 volts, allant de Lamativie à Viviez (Aveyron), sous réserve que la commune pourra profiter du passage de cette ligne pour obtenir, à un prix raisonnable, l'énergie électrique qui lui sera nécessaire.

4. Alignement. — Cette requête est transmise à toutes fins utiles à l'administration des ponts et chaussées.

5. Règlement sanitaire municipal. — Le projet dressé par le conseil départemental d'hygiène est adopté sans modifications.

6. Deux demandes d'assistance aux vieillards et incurables et deux demandes d'allocation militaire à des soutiens de famille sont approuvées à l'unanimité par le conseil municipal.

M. le maire donne lecture au conseil de la lettre qui lui a été transmise par M. le maréchal des logis Bénévent, au sujet des réparations à effectuer à la gendarmerie. Après en avoir délibéré, le conseil décide de faire procéder à un examen des lieux par la commission des travaux publics, qui dressera un rapport. Le conseil statuera ensuite avec le désir de donner satisfaction aussi complètement que possible à la demande qui lui a été présentée.

La demande de subvention formée par les habitants du village de Belcamp, en vue de la construction de deux chemins ruraux, est favorablement accueillie.

Le conseil approuve les baux qui doivent être établis à la suite des adjudications publiques et le compte de l'assistance médicale pour le trimestre écoulé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Arrestation. — Le jeune Marcel Caella, originaire du Puy-de-Dôme, domestique dans notre contrée depuis son jeune âge, a été mis en état d'arrestation par la gendarmerie de Sousceyrac, pour insoumission. Ce jeune homme avait sans doute oublié qu'à vingt ans il avait des obligations militaires à remplir.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil municipal. — Réunion du 28 février, à 2 heures du soir, sous la présidence de M. Davidou, maire.

Tous présents, sauf MM. Villadiou, Bourret, Fayt, Lacombe (Antoine), père, et M. Prêt, excusé.

1. Procès-verbal approuvé.

2. L'Union Sportive aura la jouissance du terrain des Sports, mais si d'autres sociétés voulaient profiter des mêmes avantages, elles devraient payer des indemnités qui seraient fixées par les arbitres choisis par les deux parties.

3. Les comptes d'assistance sont approuvés.

4. MM. Chayanié, Lacombe et Pébayre sont nommés administrateurs de la caisse d'épargne de la ville.

5. 2.000 francs sont volés pour le recensement.

6. 217 fr. 00 sont volés pour assurance supplémentaire des agents communaux.

7. Octrois et droits de stationnement seront donnés à l'adjudication en leur temps.

8. 400 francs sont volés pour le cours de dactylographie à l'école primaire supérieure.

9. Le Conseil ne créera pas les magasins d'alimentation demandés par la préfecture.

10. Des mesures d'hygiène réclamées par la préfecture feront l'objet d'un arrêté du maire à bref délai.

11. La gare de marchandises aura désormais des quais roulants Nadal pour faciliter l'embarquement des animaux. Le Conseil émet le vœu que la cour de la gare des marchandises soit rechargée et qu'elle soit débarrassée les jours de foire.

12. Le traitement du vétérinaire est porté de 1.000 à 1.500 fr. par an.

13. Le Conseil accorde 360 fr. de vie chère au cantonnier Penchenat, de Prouillac.

14. L'affaiblissement qui s'est produit récemment à l'Arbre-Rond sur le tour-de-ville, sera réparé et surveillé.

15. Les entrepreneurs de l'école primaire supérieure demandent l'aide de la commune pour payer aux impôts rétroactifs de 1925 réclamés par le fisc.

Le Conseil demande les pièces justificatives pour les soumettre aux commissions compétentes et donner une suite utile à cette affaire.

Le Conseil se réunit ensuite en comité secret.

St-Romain

Nécrologie. — M. Marsis Raymond, du Mas de Vargues, section de St-Romain, est propriétaire d'une truie qui vient de mettre bas une portée prodigieuse ; elle était composée de vingt porcelets vivants et bien constitués ; M. Marsis peut les conserver quelques mois seulement, il en tirera un joli revenu.

Labastide-Murat

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret le décès, à l'âge de quinze ans, de Mlle Coldefy, fille de M. Coldefy, adjoint au maire de Labastide-Murat.

Ses obsèques ont eu lieu mercredi à Gourdon, au milieu d'un nombreuse assistance de parents et d'amis de l'honorable famille.

Nous adressons aux parents éplorés et à toute la famille, nos bien sincères condoléances.

Salviac

Syndicat des planteurs de tabac. — Les membres du syndicat des planteurs de tabac de la commune se réuniront dimanche, 28 février, en session ordinaire. Sur 135 planteurs, 72 seulement étaient présents ; il fut décidé que pour les retardataires le paiement des cotisations aurait lieu en avril par mandat présenté à domicile. Cette décision fut votée à l'unanimité.

Le bureau fut constitué de la façon suivante : Président, M. le Dr Camborne ; Vice-Président, M. Gineste ; Secrétaire, M. Villars ; Trésorier, M. Dantony.

M. Behenguet fut nommé délégué à Cahors pour se rendre au bureau de la Fédération. Les cotisations furent portées de 1 fr. à 3 fr. exceptionnellement en raison du Congrès de Grenoble.

Une résolution fut votée par les membres présents sur la proposition de M. Vaissière, après une altercation avec M. Gineste, expert. Elle est ainsi libellée :

« Considérant qu'au moment où toute l'agriculture française doit être encouragée, toutes les mesures doivent être prises par les pouvoirs publics pour écarter les causes de non production, le syndicat de Salviac, réuni en assemblée le 28 février, demande à l'unanimité de ses membres que M. le Préfet du Lot veuille bien revenir sur son arrêté donnant une date fixe comme fin de destruction des cultures et le prie de vouloir bien accorder aux planteurs défectueux une période supplémentaire qui pourrait jouer au moment des changements des pièces de terre à mettre en culture. »

Après le vote de cette motion la séance fut levée à 11 heures.

Foire. — Foire assez importante. Beaucoup d'animaux amenés. Transactions actives, surtout sur les moutons. Cours pratiqués :

Bœufs de boucherie, 220 à 225 fr. les 50 kilos ; bœufs de harnais, 5.250 à 7.000 fr. ; bœufs 2^e catégorie, 4.300 à 5.250 fr. ; doubles, 3.500 à 4.500 fr. ; boureaux d'Auvergne, 3.000 à 3.000 fr. ; veaux de lait, 6 à 6 fr. 50.

Moutons. — Beaucoup d'aménés. Vente active. Moutons gras, 4 fr. 50 à 4 fr. 75 ; agneaux, 5 fr. 25 à 5 fr. 50 le kilo.

Porcelets, 200 à 250 fr. la pièce ; porcs gras, 340 à 380 fr. les 50 kilos.

Marché à la volaille : Poulets, 4 fr. ; poules, 3 fr. 75 ; lapins, 2 fr. 50, le tout le demi-kilo ; œufs, 4 fr. 50 à 5 fr. la douzaine ; pigeons, 4 à 10 fr. la paire ; dindons, 4 fr. 50 le demi-kilo.

Jardinaige toujours à des prix élevés ; salades, 0 fr. 30 ; choux pommes, 1 fr. 25 ; salades à planter, oignons et choux, 1 fr. 50 le paquet ; ail, 3 fr. 50 à 4 fr. 50 le paquet ; pommes à couteau, 3 fr. la douzaine ; oignons, 4 fr. 50 le pied.

Marché aux fourrages : foin, 15 à 16 fr. ; regain, 8 à 10 fr. ; paille d'avoine, 6 fr. ; de blé, 8 fr. les 50 kilos.

Bois de chauffage : fagots, 40 à 50 fr. le cent ; rondins de 1 mètre, 32 à 35 fr. le stère.

Peu de transactions sur les vins. Tendances à la hausse.

Marchands forains nombreux. Foire importante.

La Vitarelle

Accident. — Le jeune Deviers, du village de La Vitarelle, près Léobard, se rendait aux champs monté sur sa bicyclette, à laquelle il avait attaché un hoyau.

Dans le parcours, l'outil se détacha et blessa le jeune homme assez gravement à la jambe.

Le docteur Coulon, de Gourdon appelé aussitôt lui donna les soins que comportait son état.

Nos meilleurs vœux de prompt guérison.

Souillac

Association des mutilés. — L'Association cantonale des mutilés, veuves de guerre et ascendants de la section de Souillac a donné dimanche soir, à la mairie de notre ville, une réunion qui avait pour effet d'y faire l'exposé de son compte rendu financier et de renouveler son bureau.

Au sujet de l'exposé financier, une vingtaine de cotisations n'auraient pas été perçues depuis 1924 et une centaine depuis 1925. A part cela, la question financière serait assez bonne.

Malgré le peu d'empressement que l'on avait mis pour assister à cette réunion, car 70 adhérents environ avaient répondu à l'appel des convocations, le bureau démissionnaire a réussi à faire renouveler ses pouvoirs encore pendant un an.

Vayrac

Riz. — Deux voisins de Mézels, près Vayrac, qui se retiraient chez eux, lundi dernier, après avoir passé la soirée ensemble, Isidore T... 66 ans et Prosper N..., 36 ans, se sont pris de querelle pour une affaire des plus futiles. T... a reçu un coup de poing sur la tête et N... se plaint d'une éraflure faite par un couteau, à un doigt de sa main gauche.

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie de Vayrac.

Dernière heure

Chambre des Députés

Séances du 1^{er} mars 1926

MATIN

La Chambre poursuit la discussion du projet de traité des accords de Locarno. M. Louis Marin continuant son discours de samedi, déclare que l'Angleterre et l'Allemagne sont les grandes bénéficiaires des accords de Locarno. Il dit qu'il ne peut pas se laisser impressionner par les négociations de la Russie avec Berlin ou avec Angora. Il dit que l'Allemagne trouve dans le pacte un véritable réconfort. Elle a liquidé les trois quarts des charges que le traité de Versailles lui imposait. En outre, nous n'avons plus aucune garantie contre l'exécution du plan Dawes. Les Allemands ont fini même, par obtenir l'évacuation de Cologne, n'obtiendront-ils pas autre chose ? Demain, ils réclameront l'évacuation de la Haute-Silésie polonaise.

M. Marin expose la politique de son parti ; il pense que la France doit conclure des accords particuliers avec les nations qui sont liées avec elles, sur certains points du continent.

M. Briand monte à la tribune pour répondre à M. Marin. Il montre quelle était la situation au moment où l'Allemagne a demandé son entrée à la S. D. N.

« La situation de la France, déclare M. Briand, n'a pas été diminuée, au contraire. Faire de l'Angleterre, comme l'a dit M. Marin, l'arbitre de la situation, n'est donc pas exact. N'ayant pas réussi le protocole de Genève, nous avons obtenu dans les accords de Locarno que le Rhin devienne une frontière commune que tous désendraient si elle était attaquée. Entre l'Allemagne et nous, il y a une bande de cent kilomètres placée sous la garantie des autres nations, ce qui semblerait rendre inutile le pacte de Locarno. Mais il y a dans celui-ci autre chose : c'est le lien moral. En quoi la France est-elle diminuée ? En quoi son intérêt est-il atteint ? »

SOIR

La Chambre reprend la discussion du projet des accords de Locarno.

M. le Colonel Picot demande à la Chambre de voter la ratification des accords.

M. Spinasse dit que pour lui, seule la Société des Nations pourra concilier les intérêts qui se confondent souvent, des différents pays.

M. Fabry s'élève contre l'évacuation prématurée de la rive gauche du Rhin.

« Nous sommes nombreux, dit-il, à penser que, non seulement l'Allemagne n'a pas désarmé, mais encore qu'elle a réarmé dans des conditions très alarmantes pour nous. Et nous pensons aussi que, du point de vue technique, la rive gauche du Rhin offre à la France des garanties importantes qu'il ne faut pas négliger, car si la France était attaquée, il serait très avantageux pour elle que le champ de bataille se trouvât chez l'ennemi et non chez elle, comme cela s'est déjà produit. »

M. Margaine approuve les accords de Locarno, mais il aurait voulu qu'avant la conclusion des accords, on ait fortifié notre frontière de l'Est. Si celle-ci avait été mise en état avant 1914, les Allemands n'auraient pas pu pénétrer en France.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

La Chambre discute le projet tendant à autoriser des permissions agricoles exceptionnelles de 15 jours pour les soldats agriculteurs professionnels.

Le projet est voté.

Elections législatives
DANS LA MARNE

Elections législatives complémentaires de la Marne.

Votants, 75.392. Ont obtenu : MM. Paul Marchand, maire de Reims, conseiller général, radical-socialiste, 40.260 voix, élu.

Marcel Doat, socialiste S. F. I. O., 38.638 voix, élu.

Fézet, démocrate, 26.663 voix ; Lallier, radical dissident, 27.427 voix ; Ohin, communiste, 8.567 ; Saint-Omer, communiste, 8.388.

Il s'agissait de remplacer M. Lohot, socialiste S. F. I. O., décédé, et M. Haudois, radical-socialiste, élu sénateur.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 28.

L'ÉVASION FISCALE

Une arrestation à Tourcoing. — En gare de Tourcoing, un vérificateur des douanes a saisi sur l'employé de banque Henri Vueghe, de Courtrai (Belgique), une somme de 227.000 francs en billets de banque français.

Il a été arrêté.

SOUS LE METRO

Le mineur Levant, originaire de Hénin-Liétard, qui était ivre, est tombé sur la voie à la station du métro gare de l'Est au moment du passage d'une rame.

Il a eu les deux jambes broyées.

Au Pays des Soviets

Une statue colossale. — Une énorme statue de bronze va être érigée en l'honneur de Karl Marx au cœur de Moscou.

Elle mesurera 60 pieds de haut et coûtera 250.000 dollars.

Elle sera l'œuvre du jeune sculpteur russe Aludsen.

450.000 touristes américains

viennent venir en France

Suivant les statistiques fournies par les diverses compagnies de navigation, il faut s'attendre à ce que 150.000 touristes américains viennent visiter Paris durant les 6 prochains mois.

A LA CHAMBRE

Séance du matin 2 mars

La Chambre, réunie ce matin, a poursuivi la discussion des accords de Locarno.

M. Albert Milhaud dit sa confiance dans le pacte de garantie.

La signature de l'Angleterre montre que l'intérêt national de cette grande nation est lié au nôtre.

Cette signature, ajoutée-là, c'est tout le pacte de garantie.

AU MAROC

Une attaque repoussée. — Nos troupes et nos partisans sont partis hier rapidement de Fez en camions automobiles pour la région de la tribu des M'Tiaou attaquée par les Rifains.

La situation est maintenant rétablie.

On considère ce raid comme la première tentative rifaine sérieuse pour amorcer la campagne du printemps.

REMERCIEMENTS

Madame veuve MARCOU ; Monsieur NOUAILLES Emile, boucher ; Mademoiselle NOUAILLES Marguerite et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mademoiselle Maria MARCOU

REMERCIEMENTS

Madame Veuve MASSIP, née ROUCA-NIÈRES ; Madame et Monsieur MASSIP, typographe, et leur fille ; Madame et Monsieur MASSIP, receveur des postes à Lesparre (Gironde), et leurs enfants ; Les familles DELSOL et BOUTARIC remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve Célestin MOURGUÉS née ROUCAINIÈRES

VOUS DEVEZ PRÉFÉRER

la Quintonine aux autres extraits de quinquina, car versée dans un litre de vin de table, elle vous donne un litre d'excellent vin fortifiant. Sa formule est, en effet, tout à fait spéciale et infiniment supérieure aux produits similaires. Le flacon de Quintonine : 3 fr. 50.

Pharmacie Orliac à Cahors.

FOUDRES chêne toutes contenances

CUVES et tous genres futaille
POMPES à VIN JAVA
PRESSEURS GARIN

Seuls Dépositaires de ces marques pour la Région
MATÉRIEL VINICOLE
MM. LAMOURE & ROBERT, à PRAYSSAC (Lot)

SOUS-AGENT demandé

par très importante Industrie
D. DEP. LOT
Offres avec références
à R. DUCROS, ABONNE CETTE (H)

ON DEMANDE

REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX
Bonneterie, Rubans, Dentelles, Broderies
Ouvrages de dames, Coupons
GIRAULT, 170, rue St-Martin, PARIS

Représentations Industr. simples

offertes par département.
RAGOUT, 1, rue Casteja, BORDEAUX

REPRÉSENTANT demandé

pour la Région par Manufacture Bonneterie.
Éc. Av. répub. à SCHWAB-PARIS, St-Diz (Vosges).

DÉSIRE ACHETER

MAGASIN de MODES
dans LOT ou Départements voisins
Prendre adresse : Bureau du Journal

Avec un petit Jardin

et 500 fr. vous gagnerez sans études 15.000 fr. par an.
Travail 1 h. par jour. Petits élevages, méthodes américaines. F. ANGLADE (Section 147, St-Gaudens (H-G)). Il ne s'agit pas de la vente d'un produit. Notice gratuite.

jeune fille à remplir les tasses.

— Naturellement... J'irai avec toutes mes compagnes de la congrégation du Rosaire... Et vous, monsieur Savinien, y viendrez-vous ?

Je n'y manquerai pas, lui chuchota-t-il à l'oreille, puisque ce sera pour moi une occasion de voir vous.

En même temps, ses yeux rencontrèrent les limpides yeux bruns de Vitaline ; la jeune fille sentit ce regard caressant et hardi pénétrer en elle et y infuser une grise langueur. En proie à ce délicieux trouble, elle ne s'aperçut même pas qu'elle versait toujours machinalement le café et que la tasse débordait.

Dès le matin, le lundi de la Pentecôte s'annonça comme devant être digne du mois de juin dans lequel on entra. Sur le ciel d'un bleu tendre, de minces nuages roses formaient des arches lumineuses. Les bois de Bellefontaine étaient teints de cette aimable couleur auro

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la semaine

Dernier cours	Cours du 20 fév.	Cours du 27 fév.
Fonds d'Etat		
3 0/0	48 50	48 85
3 0/0 amortissable	63	63
3 1/2 0/0	86 50	86 50
5 0/0	55 25	55 65
4 0/0 1917	46 30	47 975
4 0/0 1918	45 19	46 09
5 0/0 1920	73 50	74 85
6 0/0 1920	83 85	84 75
B. du Tr. 6 0/0 1922	478 50	480
B. du Tr. 6 0/0 1923	460	447
B. du Tr. 6 0/0 sept. 1923	444 25	446 75
Credit National		
5 0/0 1919	322	329
Obl. 500 5 0/0 1920	334	339
6 0/0 1921	408	414 50
Bons decen. 6 0/0 1922	463	465 50
decen. 6 0/0 nom.	446	442 25
6 0/0 janv. 1923	362 25	365
6 0/0 janv. 1923	372 50	376 50
6 0/0 janv. 1924	370	374
Credit Foncier		
Communes 1879		
1880	407	408
1881	425	432
1882	184 75	189
1883	218	225
1884	200	197
1885	210	210
1886	118	116
1887 lib.	299 75	296
1888 lib.	335	336
1889 lib.	334	325
1922 n.l.		
Foncières 1879 3 0/0		
1883 3 0/0	447	445
1885 2 50 0/0	212	215
1886 2 50 0/0	220	220
1888 3 0/0	220	221 50
1889 3 0/0	223	223
1913 3 1/2 0/0	228	225 25
1914 3 1/2 0/0	330	327 50
1917 5 1/2 0/0 lib.	185	190
Ville de Paris		
1865 4 0/0	723	730
1871 3 0/0	296	300
1875 4 0/0	355 75	350
1876	345 50	355
1882 2 1/2 0/0	172	175
1884-1886	115	116
1888 2 0/0	208	192 25
1889 2 0/0	187 50	191
1904 2 1/2 0/0	190	189
1905 2 3/4 0/0	305	307
1910 2 3/4 0/0	165	169 50
1910 3 0/0	160	165 50
1912 3 0/0	161	160
1919 lib.	270	275
1921 lib.	397	403
Decennal 1922	465	466
Valeurs étrangères		
Japon 4 0/0 1905	490	478
Japon 4 0/0 1910	375	359
Bresil 5 0/0 1909	835	805
Bresil 5 0/0 1914	468	436
Italie 3 1/2 0/0	83	80
Russe consolidé 4 0/0	33 65	31 30
Russe 3 0/0 or 1891-94	21 30	19 25
Russe 3 0/0 or 1890	15 80	14 50
Russe 3 1/2 0/0 or 1894	15 80	14 50
Russe 5 0/0 1906	29 30	27 60
Russe 4 1/2 0/0 1909	24 15	22 40
Sarbo 4 0/0 amort. 1895	132 15	126
Turquie Dette Ottom.	102	101 90
Turquie Ott. 5 0/0 1914	74 30	75 85

Chemins de fer

30	Est 6 0/0	305	300
25	Est 6 0/0 1852-54-56	366	368
20	Est 4 0/0 1912	235	235
15	Est 3 0/0	225	233
15	Est 3 0/0 nouveau	223 50	227
12 50	Est 2 1/2 0/0	201	201
15	Est 3 0/0 Ardennes	217 75	216 50
30	Est 6 0/0 type 1921	270	266
15	P.-L.-M. 3 0/0 1855	220	228
30	P.-L.-M. 6 0/0	286	289
25	P.-L.-M. 5 0/0	257	254
20	P.-L.-M. 4 0/0	231	241
15	P.-L.-M. fusion 3 0/0	223	228
15	P.-L.-M. fus. 3 0/0 n.	220	220
12 50	P.-L.-M. 2 1/2 0/0	200	191
30	P.-L.-M. 6 0/0 1921	283	279
30	Midi 6 0/0	280	278
25	Midi 5 0/0	255	253
20	Midi 4 0/0	226	227
15	Midi 3 0/0	220	228 75
15	Midi 3 0/0 nouveau	220	219
12 50	Midi 2 1/2 0/0	193	195
30	Midi 6 0/0 1921	260	265
30	Nord 6 0/0 (Série F)	330	330
25	Nord 5 0/0 (Série E)	300	300
20	Nord 4 0/0 (Série D)	271	272
15	Nord 3 0/0	226	235
15	Nord 3 0/0 (Nouv. S. B.)	238	243
12 50	Nord 2 1/2 0/0 (S. C.)	215	215 25
30	Nord 6 0/0 1921	282	278
30	Orléans 6 0/0	285	289
25	Orléans 5 0/0	263	265
20	Orléans 4 0/0	235	240
15	Orléans 3 0/0	231	231
15	Orléans 3 0/0 1884	223	224 75
12 50	Orléans 2 1/2 0/0 1885	195	193
15	Orléans G. C. 3 0/0 1855	216	226
30	Orléans G. C. 6 0/0 1912	305	306
15	Ouest 3 0/0	221	229
15	Ouest 3 0/0 nouveau	216	220
12 50	Ouest 2 1/2 0/0	176	180

Viennent de paraître :

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur en lettres

La Cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées du Midi de la France
Henri LAURENS, Editeur, PARIS

En vente à Cahors :
1° Librairie RICARD, Bd Gambetta, 24
2° Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

Vient de Paraître

EUGÈNE ORANGIÉ

Gracieuse au bérêt bleu....
Roman Basque

1 vol. Prix : 7 fr. 50

J. PEYRONNET, Editeur, 7, rue de Valenciennes - PARIS -

En Vente : A Cahors
1° Librairie RICARD, Bd Gambetta, 24
2° Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

MADAME,
LE PETIT COURRIER DE LA
FEMME CHEZ ELLE

est **GRATUIT**

PUISQUE CHAQUE N°
CONTIENT UN **BON-PRIME**

REMBOURSANT
PLUSIEURS FOIS
LE PRIX D'ACHAT

Le Numéro 0.25
LE DEMANDER PARTOUT

CHEMIN de FER de PARIS à ORLÉANS

Relation rapide
entre
PARIS-QUAI D'ORSAY et BARCELONE
par Limoges-Toulouse-Narbonne

Billets directs simples et d'aller et retour (1^{re} et 2^e classes). — Enregistrement direct des bagages. Wagons-lits et voitures directes de 1^{re} et 2^e classes de Paris à Port-Bou et de Cerbère à Paris. Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux et vice-versa et de Perpignan à Toulouse.

— Aller. — Paris-Quai d'Orsay départ 17 h. — Toulouse arrivée 4 h. 31. Barcelone arrivée 12 h. 01 (Voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 15 h. 26 (en 2^e et 3^e classes).

— Retour. — Barcelone départ 13 h. 55 (Voitures de luxe sur le parcours espagnol). Toulouse départ 23 h. 25. — Paris-Quai d'Orsay arrivée 10 h. 55.

AFFICHES ILLUSTREES

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans rappelle au Public qu'elle continue à mettre en vente à son Service de Publicité, 1, Place Valhubert, Paris (XIII^e), sa collection d'affiches illustrées.

Cette collection, d'un caractère très artistique, représente les Grands Châteaux de la Loire, des Sites de la Côte Sud de Bretagne et des Paysages de l'Auvergne, du Centre de la France et des Pyrénées.

Le prix de ces affiches est fixé à 5 francs l'exemplaire (frais de port 0 fr. 25 par affiche en sus).

Toutefois, des réductions de 0 fr. 25 et de 0 fr. 50 par exemplaire seront

consenties aux acheteurs qui demanderont les affiches par groupe de 3 ou de 6 à la fois.

Le prix sera ainsi :
3, 4 ou 5 affiches, 4 fr. 75 l'exemplaire.
6 affiches et plus 4 fr. 50 l'exemplaire.
(frais de port 0 fr. 25 par affiche en sus).

Aux membres de l'Enseignement et sur justification, les affiches seront cédées au prix exceptionnel de 3 fr. 50 l'exemplaire quel que soit le nombre commandé.

Imp. COUILLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

Bibliographie

LA MODE PRATIQUE
rend
la vie
moins chère
en vous donnant
le moyen de faire
à la maison
tous vos vêtements,
prolonger leur durée,
exécuter vous-même
les petites réparations
du home, etc.

Grâce à la
Mode Pratique
vous travaillez sans
rien gâcher, vous économisez
du temps
et de l'argent.

Abonnement :
Un an, 52 N°s. France, 30 fr.
HACHETTE



Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux Publications François Tedesco

39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)

Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon ci-dessous et vous recevrez gratuitement notre « POCHETTE SPECIMEN » contenant :
1° un numéro du Journal des Ouvrages de Dames ;
2° un numéro de La Femme Chez Elle ;
3° un numéro de Mon Aiguille ;
4° une planche de dessins découpables au fer chaud.

Joindre 0 fr. 50 en timbres pour le port.

Bon Gratuit du « Journal du Lot »
à retourner sous enveloppe affranchie aux Publications François TEDESCO
39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)

Je désire recevoir à titre gracieux, votre « POCHETTE SPECIMEN » contenant un exemplaire de chacune des publications : « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches de dessins découpables au fer chaud.

Nom :
Adresse :
Date et Signature :

VENTE DE CARTES POSTALES
Reproductions d'affiches illustrées

La Compagnie d'Orléans vient d'éditer deux séries de cartes postales reproduisant certaines de ses affiches illustrées qui ont obtenu tant de succès auprès du public.

Ces cartes sont mises en vente dans ses principales gares et bureaux de ville au prix de 2 frs. la pochette, de 10 sujets chacune :

1^{re} Série : Les Châteaux de la Loire.
2^e Série : Sites et monuments célèbres du Réseau d'Orléans.

Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 frs. 10 par série au Bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris (XIII^e).

LA PHOSPHODE GARNAL
remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des :
ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

Le Phosphode GARNAL et le Corps Médical
Le D^r ORTEL
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

Chaque facon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à du Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'ANÉMIE et les Pâles couleurs. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du facon : 12 francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'HIVER 1926

De Paris à Toulouse par Cahors

OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	22 5	10 8	17	19	50 21	15	
PARIS (Aust.) dép.	22 23	10 20	17 12	20	21 27		
LIMOGES (arr.)	5 44	16 40	23 12	2	19 3 27		
LIMOGES (dép.)	4 30 9	16 48	23 18	2	27 3 35		
BRIVE (arr.)	7 22 11 55	18 30	0 54	4	16 5 17		
BRIVE (dép.)	7 41 12 32	16 19	18 37	18 50	1	4 24 5 24	
Gignac-Cressensac	8 16 13 7 16 57		19 58				
SOULLAC	8 40 13 50 17 24	19 19	20 38		6 6		
CAZOULES	8 48 13 58 17 32	20 49					
La Chap.-d-Mareuil	8 54 14 4 17 38						
Lamothe-Fénelon	9 4 14 14 17 49	21 13					
Nozac	9 14 14 24 18 1						
GOURDON	9 29 14 40 18 23	21 46		5 30			
Saint-Clair	9 38 14 49 18 33						
Dégagnac	9 49 15 18 46						
Thédirac-Peyrilles	10 15 11 19						
Saint-Denis-Catus	10 11 15 22 19 15						
Espère	10 20 15 31 19 26						
Pradines	10 27 15 38						
CAHORS (arr.)	10 33 15 44 19 38	20 24	2 39	6 11 7 12			
CAHORS (dép.)	11 51 17 42	20 28	2 43	6 16 7 16	7 27		
Sept-Ponts	12 1 17 54				7 38		
Cieureac	12 15 18 11				7 54		
Labenque	12 23 18 21				8 3		
Causade	13 19 1				7 4	8 40	
MONTAUBAN arr.	13 35 19 40	21 31	3 43	7 29 8 25	9 18		
TOULOUSE arr.	16 46 20 55	22 22	4 31	8 26 9 18	11 10		

De Toulouse à Paris par Cahors

OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE
TOULOUSE... d.	5 6 28	10 9	13 40	19 43	20 23	23 25
MONTAUBAN d.	6 23 9 43	11	16	20 33	21 13	0 11
Causade	7 3 10 24		16 40		21 39	
Labenque	7 40 11 6		17 18			
Cieureac	7 48 11 15		17 26			
Sept-Ponts	7 59 11 27		17 37			
CAHORS... (arr.)	8 7 11 35	11 59	17 45	21 37	22 21	1 10
CAHORS... (dép.)	8 32 12 42	12 3	17 55	21 41	22 25	1 15
Pradines	8 39 12 49		18 2			
Espère	8 47 12 58		18 10			
Saint-Denis-Catus	9 1 13 13		18 23			
Thédirac-Peyril.	9 14 13 27		18 36			
Dégagnac	9 25 13 36		18 45			
Saint-Clair	9 34 13 45		18 54			
GOURDON (1)	9 52 14 3	12 46	19 9		23 11	
Nozac	10 14 12		19 17			
Lamothe-Fénel.	10 10 14 21		19 26			
La Chap.-de-Mar.	10 17 14 29		19 33			
CAZOULES	10 23 14 35		19 39			
SOULLAC	10 40 14 50	13 11	19 51		23 37	
Gignac-Cressensac	11 7 15 20		20 21			2 53
BRIVE (arr.)	11 35 15 50	13 48	20 51	23 31	0 16	3
BRIVE (dép.)	13 54		23 40	0 26		
PARIS... (A.) arr.	21 55		8 42	9 8		10 43
PARIS... (O.) arr.	22 7		8 54	9 20		10 55